

CONCOURS EXTERNE

**ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL
DE 1^{ère} CLASSE**

SESSION 2017

ÉPREUVE ÉCRITE :

Questionnaire à choix multiples portant sur des notions élémentaires relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales, ainsi qu'à la compréhension de consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité, dans le cadre de l'exercice des missions incombant aux membres de ce cadre d'emplois.

Barème de notation :

Mauvaise réponse ou pas de réponse : -1

Durée : **45 minutes**

Coefficient : 1

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni un nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée.
L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne sont en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 5 pages

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué

S'il est incomplet, en avertir le surveillant

**VOUS DEVEZ REpondre DIRECTEMENT SUR CET IMPRIME
SANS Y INSCRIre NI VOTRE NOM, NI VOTRE NUMERO DE CANDIDAT**

CE DOCUMENT SERA AGRAFE A VOTRE COPIE DE CONCOURS A LA FIN DE L'EPREUVE

- Question N°01 **En matière d'enseignement**
- La région construit et entretient les lycées
 - Le département construit et entretient les lycées
 - La commune construit et entretient les collèges
- Question N°02 **Pour l'ouverture d'un Accueil Collectif de mineurs sans hébergement, quel est le seuil minimum d'enfants requis ?**
- 7 10 12
- Question N°03 **La France métropolitaine compte :**
- 22 régions 13 régions 92 régions
- Question N°04 **Qu'évoque pour vous le nom de Freinet ?**
- Un révolutionnaire français
 - Une méthode pédagogique
 - Une méthode de réanimation
- Question N°05 **La circonscription électorale pour les élections départementales est le canton**
- Vrai Faux
- Question N°06 **La Protection Maternelle et Infantile est :**
- Une compétence du C.C.A.S.
 - Une compétence du département
 - Une compétence des métropoles
- Question N°07 **Les trois fonctions publiques françaises sont :**
- La fonction publique territoriale, la fonction publique d'Etat, la fonction publique hospitalière
 - L'armée, la justice, la police
 - La fonction publique titulaire, la fonction publique départementale, la fonction publique vacataire
- Question N°08 **Quel pourcentage maximal d'animateurs non diplômés dans une équipe d'animation est règlementairement admis pour ouvrir un Accueil Collectif de Mineurs ?**
- 50 % 20 % 75 %

- Question N°36 **Quel type de responsabilité peut-on assurer ?**
- La responsabilité morale
 - La responsabilité pénale
 - La responsabilité civile
- Question N°37 **Quand un organisateur doit il envoyer la fiche complémentaire lors de l'ouverture d'un Accueil Collectif de Mineurs ?**
- 8 jours avant l'ouverture
 - 2 mois avant l'ouverture
 - 2 jours après l'ouverture
- Question N°38 **Sont considérées comme accessoires les activités avec hébergement prévues et organisées à partir d'un accueil de loisirs ou d'un accueil de jeunes.**
- D'une durée limitée à quatre nuits
 - D'une durée limitée à 5 nuits
 - D'une durée limitée à 7 nuits
- Question N°39 **L'UNICEF France est :**
- Une association à but lucratif
 - Est un service du ministère des affaires étrangères
 - Oeuvre pour les droits des enfants à travers le monde
- Question N°40 **Le 112 est :**
- Le numéro d'appel unique des urgences sur le territoire Européen
 - Le numéro des renseignements téléphoniques
 - Le numéro du SAMU

- Question N°09 **Lors des élections départementales on élit un binôme femme-homme**
- Vrai
 - Faux
- Question N°10 **Que veut dire le sigle PEDT ?**
- Projet Educatif Territorial
 - Protocole Educatif de Territoire
 - Projet Educatif de Terroir
- Question N°11 **Pour vous nommer Adjoint d'animation, le Maire prend :**
- Un arrêté
 - Un Décret
 - Une Délibération
- Question N°12 **Un séjour de vacances doit durer au minimum :**
- 1 nuit
 - 4 nuits
 - 7 nuits
- Question N°13 **Les délibérations sont des actes communicables au public ?**
- Vrai
 - Faux
- Question N°14 **Laquelle de ces structures constitue une collectivité territoriale ?**
- La Région
 - Le Canton
 - Le C.C.A.S.
- Question N°15 **Les communes ont notamment comme compétence :**
- La protection maternelle et infantile
 - L'état civil
 - la justice
- Question N°16 **Le projet éducatif est un document obligatoire ?**
- Vrai
 - Faux
- Question N°17 **La décentralisation c'est un transfert de compétences ?**
- des collectivités locales vers l'Etat
 - de l'Etat vers les préfets
 - de l'Etat vers les collectivités locales
- Question N°18 **Que signifie le sigle INPES ?**
- Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé
 - Instructions Pour le Sport et la Santé
 - Institut National de Prévention et d'Education par le Sport

**VOUS DEVEZ REpondre DIRECTEMENT SUR CET IMPRIME
SANS Y INSCRIRE NI VOTRE NOM, NI VOTRE NUMERO DE CANDIDAT**

CE DOCUMENT SERA AGRAFE A VOTRE COPIE DE CONCOURS A LA FIN DE L'EPREUVE

Question N°19 **Le président du Conseil Régional représente le pouvoir hiérarchique déconcentré de l'Etat dans la région**

- Vrai Faux

Question N°20 **Le budget d'une commune est voté pour une durée de :**

- 1ans 6 ans 3 ans

Question N°21 **Chaque 20 novembre se déroule**

- La Journée Internationale des Droits de l'Enfant
 Le Téléthon
 La journée contre le SIDA

Question N°22 **Quand un organisateur doit il envoyer le dossier de déclaration préalable à l'ouverture d'un Accueil collectif de Mineurs ?**

- 1 mois avant la date d'ouverture
 2 mois avant la date d'ouverture
 8 jours avant la date d'ouverture

Question N°23 **Le nombre de départements en France métropolitaine est de**

- 96 110 90

Question N°24 **Un fonctionnaire titulaire territorial**

- Peut être élu conseiller municipal dans la commune qui l'emploie
 Peut être élu conseiller municipal dans une autre commune
 Ne peut pas être élu conseiller municipal quelle que soit la commune

Question N°25 **La Convention Internationale de Droits de l'Enfant a été adoptée en**

- 1989 2009 1789

Question N°26 **Dans un Accueil Collectif de Mineurs quel est le taux d'encadrement pour des enfants de moins de 6 ans ?**

- 1 animateur pour 8 enfants
 1 animateur pour 10 enfants
 1 animateur pour 12 enfants

Question N°27 **Le Maire est élu par :**

- Les députés et sénateurs
 La population de la commune
 Le conseil municipal

Question N°28 **Le projet pédagogique est établi par l'organisateur pour les Accueils Collectifs de Mineurs ?**

- Vrai Faux

Question N°29 **Animateur territorial est un grade de la fonction publique territoriale de catégorie :**

- A B C

Question N°30 **Le nombre maximal d'enfants qu'on peut accueillir en Accueil de loisirs sans hébergement extra-scolaire est de :**

- 300 enfants 150 enfants 50 enfants

Question N°31 **L'organe exécutif de la Région est :**

- Le conseil départemental
 Le conseil régional
 Le comité régional

Question N°32 **Qu'est-ce qu'un accueil de loisirs permanent ?**

- Un accueil de loisirs qui accueille plus de 800 mineurs pendant plus de 80 jours
 Un accueil de loisirs qui accueille plus de 800 mineurs pendant plus de 800 jours
 Un accueil de loisirs qui accueille plus de 80 mineurs pendant plus de 80 jours

Question N°33 **Que signifie le sigle PAI ?**

- Projet d'Accueil Individualisé
 Permanence d'Accueil Individualisé
 Plan d'Aménagement Individuel
 Périmètre d'Accueil Individuel

Question N°34 **Quel est le numéro d'Allo Enfance en danger ?**

- 115 119 112

Question N°35 **Lors d'une activité de baignade en piscine, le taux d'encadrement pour des enfants de 6 ans et plus est de :**

- 1 pour 12 1 pour 10 1 pour 8